



Mairie de la Garde

ARRONDISSEM.^t de Toulon
DÉPARTEMENT DU VAR.

première #111

Dain
N. 1.

De l'heure de jour du mois de Juin 1800 à quatorze heures du matin
 Acte de MARIAGE de Joseph Simon âgé de vingt cinq ans, né à Toulon département du Var
 le vingt un du mois de Mars mil sept cent quatre vingt département
 profession d' cultivateur domicilié à la Garde département
 de Var fils légitime de Jean et de Marie épouse de Jean département
 de Var et de Marie épouse de Jean département

Et de Marie épouse de Jean âgée de vingt deux ans, née à Toulon département du Var
 le vingt un du mois de Juin mil sept cent quatre vingt le Mars - domicile
 de Var profession de cultivateur département de Var
 domicile à la Garde profession de cultivateur département du Var
 et de Marie épouse de Jean département du Var

Les Actes préliminaires sont de publication par les au terme Toulon

Le présent acte de mariage a été prononcé par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le mariage, concernant les Droits et Devoirs respectifs des Epoux.

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un l'autre l'un d'approuver de

En présence de Joseph l'autre Jean département de Var domicile à la Garde département de Var profession d' cultivateur âgé de vingt

de vingt domicile à la Garde département de Var profession d' cultivateur âgé de vingt

de vingt domicile à la Garde département de Var profession d' cultivateur âgé de vingt

Et de Charles domicile à la Garde département de Var profession d' cultivateur âgé de vingt

Après quoi, moi officier public de l'état civil, si prononcé, au nom de la loi, que lesdites Parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé, avec moi, par les Epoux et Témoin, et et et

portal J. Simon, marié et son

B. S. G. L. L.